



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 22 mai 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, mesdames Mylène Galarneau, conseillère en ressources humaines et France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-05-22-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-05-22-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun sujet traité.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019 : ADOPTION**

CA 19-05-22-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 3 avril 2019 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**



CA 19-05-22-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-05-22 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-05-22, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 LETTRES D'APPUI ET RÉSOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS DE FRANKLIN ET D'ORMSTOWN EN REGARD DU RENOUVELLEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.2.2 CORRESPONDANCE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME MENANT À L'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) ÉVALUATEUR-ESTIMATEUR EN BÂTIMENT : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT le problème de recrutement de personnel qualifié dans le domaine de l'évaluation immobilière dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC des Laurentides en regard de la possibilité d'offrir un programme menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'appuyer la MRC des Laurentides dans sa demande d'obtenir la mise en place d'un programme de formation menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment.

Proposition adoptée.

5.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR - TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DANS LE NORD-DU-QUÉBEC - DEMANDE POUR UN SOMMET PROVINCIAL SUR LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL INTERURBAIN : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 065-03-19 de la MRC de La Vallée-de-l'Or demandant au ministre des Transports du Québec d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectué par les entreprises locales comme l'autobus;

CONSIDÉRANT QUE c'est le ministère des Transports du Québec qui a pour mission d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires;



CONSIDÉRANT QUE le transport collectif régional interurbain connaît de graves difficultés en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec et dans plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec n'a aucune stratégie, aucune politique, aucun plan d'action ou moyen financier conséquent pour faire face à l'ampleur des défis associés au transport collectif régional interurbain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) ont contribué financièrement au maintien de lignes régionales de transport par autobus qui autrement auraient été abandonnées;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable des personnes est essentielle pour assurer l'occupation, l'habitation, la vitalité et l'attractivité d'un territoire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'appuyer la MRC de La Vallée-de-l'Or dans sa demande au ministre des Transports du Québec d'assumer pleinement la juridiction provinciale relative au transport intra provincial de personnes et de marchandises effectué par les entreprises locales comme l'autobus par la mise sur pied d'un Sommet sur le transport collectif régional interurbain.

Proposition adoptée.

5.2.4 DEMANDE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LE LOYER ASSOCIÉ AUX FRAIS D'ATTACHES AUX POTEAUX POUR LES PROJETS DE DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 POSTE DE GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE - ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste de greffière-audiencièrre en mars 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



d'entériner la promotion de madame Pascale Leduc à titre de greffière-audicière pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 6 mai 2019, selon la classe 4 et l'échelon 3 de la convention collective en vigueur et d'abolir un poste de commis à la cour municipale régionale.

Proposition adoptée.

7.2 AGENT(E)S (4) DE SENSIBILISATION EN ENVIRONNEMENT - POSTES POUR ÉTUDIANT(E)S : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-02-06-06 autorisant le recrutement de quatre (4) agent(e)s de sensibilisation en environnement pour la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation des candidat(e)s retenu(e)s;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro 19-01-23-11 de la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2019 a été approuvée pour une partie des investissements;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-05-22-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson
APPUYÉ PAR : monsieur Hans Gruenwald Jr et résolu**

d'entériner l'embauche de mesdames Houira Soumaila et Katherine Montminy et la réembauche de madame Frédérique Dubé et monsieur Keven Rousseau, pour la période du 1^{er} mai au 23 août 2019 pour une durée déterminée de 16 semaines à titre d'agent(e) de sensibilisation en environnement pour un maximum de 35 heures par semaine selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 INSPECTEURS (2) AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL - POSTES POUR ÉTUDIANTS : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 19-02-06-07 autorisant le recrutement de deux inspecteurs au fonds de voirie régional pour la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience des candidats retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des inspecteurs doit être respectée en leur fournissant des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro 19-01-23-11 de la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2019 a été approuvée pour une partie des investissements;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 320 00 141;



POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de messieurs Jean-Philippe Mercier et Gabriel Acquin pour une durée déterminée de 16 semaines, pour la période du 1^{er} mai au 23 août 2018, tous les deux à titre d'inspecteur au fonds de voirie régional, pour un maximum de 30 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur et de fournir des panneaux aimantés à être installés sur leur véhicule ainsi que des dossards orange et des casques de sécurité, identifiés à la MRC, pour assurer leur sécurité.

Proposition adoptée.

7.4 ÉTUDIANTE EN BUREAUTIQUE AUX COURS D'EAU : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 19-02-06-08 autorisant le recrutement d'un(e) étudiant(e) en bureautique aux cours d'eau pour la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement (résolution numéro 19-01-23-11 de la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges) dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2019 a été approuvée pour une partie des investissements;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Alyssia Grenier, à titre d'étudiante en bureautique aux cours d'eau, pour une durée déterminée de 16 semaines, pour la période du 1^{er} mai au 23 août 2019, à 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.5 AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT l'affichage de poste d'agent de développement en environnement en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 400 00 141 – 10 %;
02 454 00 141 – 50 %;
02 452 30 141 – 40 %;



POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Marie-Claude Perron pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 29 avril 2019, à titre d'agente de développement en environnement, selon la classe 8, échelon 3 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.6 AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT (CHANGEMENTS CLIMATIQUES) : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 19-02-06-05 autorisant la création du poste et le recrutement d'un(e) agent(e) de développement en environnement – changements climatiques pour une durée maximale de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie de l'appui financier (résolution numéro 18-06-26-05 de la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges) du programme « Municipalités pour l'innovation climatique » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le soutien au personnel œuvrant contre les changements climatiques, d'un montant allant jusqu'à 125 000 \$ (poste budgétaire : 01 381 45 027);

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente entre la MRC et le Syndicat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 455 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Benafsha Amiri pour une durée déterminée d'un (1) an et neuf (9) mois, pour la période du 6 mai 2019 au 26 août 2021, à titre d'agente de développement en environnement – changements climatiques, à 35 heures par semaine, selon la classe 8, échelon 2 de la convention collective en vigueur, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat de travail en fonction de la lettre d'entente conclue entre la MRC et le Syndicat qui précise exceptionnellement les conditions de travail.

Proposition adoptée.

7.7 COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de commis à la cour municipale régionale en janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;



CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant 02 120 00 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Andrée-Anne Bergeron pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 8 avril 2019, à titre de commis à la cour municipale régionale, selon la classe 2, échelon 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.8 CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION – RESPONSABLE DES RELATIONS PUBLIQUES : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseillère en communication - responsable des relations publiques en février 2019;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 120 00 141 – 5 %;
02 130 00 141 – 10 %;
02 610 00 141 – 15 %;
02 460 00 141 – 6 %;
02 400 00 141 – 17 %;
02 454 00 141 – 20 %;
02 590 00 141 – 2 %;
02 452 30 141 – 20 %;
02 210 00 141 – 5 %;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'entériner l'embauche de madame Camille Tassé-Tétreault pour une durée indéterminée à compter du 3 juin 2019, à titre de conseillère en communication – responsable des relations publiques, à 35 heures par semaine, selon la catégorie d'employés non syndiqués (classe 8, échelon 6), comparable à la convention collective en vigueur, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** le contrat de travail.

Proposition adoptée.

7.9 DEMANDES DE FINANCEMENT – PROGRAMME EMPLOI QUÉBEC – COURS DE FRANCISATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins en formation de la MRC pour offrir des cours de conversation en langue française à deux employées immigrantes afin de communiquer avec plus d'aisance avec les différents intervenants dans un contexte professionnel et d'affaires;

CONSIDÉRANT le programme Emploi Québec offert par le gouvernement du Québec qui permet de profiter des investissements du gouvernement du Québec en offrant de l'aide financière consacrée à la francisation;



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial permet, avec ce programme, d'offrir de rembourser jusqu'à 75 % des frais de formation et de rémunération des employés en formation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au programme est actuellement offerte;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**

APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder aux demandes de financement auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du programme Emploi Québec pour l'année 2019.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD - REMBOURSEMENT DES TAXES NETTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER - APPUI AUX MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE ET DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.



10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10.3.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELEINE - DÉCLARATION COMMUNE SUR LA FORÊT COMME OUTIL POUR COMBATTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 40-03-19 de la MRC de Maria-Chapdeleine concernant sa déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la forêt est une richesse pour le Québec ET qu'elle définit plusieurs de ses régions et en assure la vitalité;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2017, une première déclaration soulignait l'apport des économies de la forêt et que, signée par 14 partenaires, celle-ci a été remarquée et a suscité plusieurs initiatives intéressantes pour cette ressource essentielle aux régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique constitue l'un des plus grands défis des prochaines décennies pour les communautés forestières et les signataires de cette déclaration de la première déclaration;

CONSIDÉRANT QUE la forêt change et qu'il faut en prendre conscience et agir en conséquence, autant d'un point de vue écologique qu'économique et qu'il faudra adapter nos façons de faire et d'interventions;

CONSIDÉRANT QU'au-delà de son rôle de pilier de l'économie québécoise, la forêt peut également être un outil puissant à la disposition des Québécoises et des Québécois pour séquestrer le carbone et réduire sa présence dans l'atmosphère terrestre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de l'Accord de Paris encourage d'ailleurs les pays développés à prendre des mesures pour renforcer les puits de carbone, telle l'exploitation des forêts;

CONSIDÉRANT QU'en favorisant une récolte durable de la ressource et en accroissant de façon réelle et notable l'utilisation du bois dans la construction, il a été démontré que l'on renforce les économies régionales tout en assurant une séquestration à long terme du carbone, aussi longtemps que les bâtiments existent;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'appuyer la MRC de Maria-Chapdeleine dans sa demande que :

1. L'État québécois reconnaisse les forêts publiques et privées comme des atouts stratégiques dans la lutte contre le réchauffement climatique;
2. Soit mise en oeuvre une stratégie pour accroître la séquestration de carbone par une intensification des travaux d'aménagement forestier, en tenant compte des dernières connaissances scientifiques;
3. Soit assuré un financement adéquat des initiatives durables du secteur grâce à plusieurs sources de financement, notamment le « Fonds vert », outil majeur institué en 2006 par le gouvernement du Québec devant démontrer son efficacité, pour lequel les Québécoises et les Québécois y ont versé 932 M\$ seulement pour l'année 2017-2018 et que les régions doivent aussi en bénéficier;
4. Soient accentués les efforts et la réglementation pour accroître sensiblement l'utilisation du bois dans la réalisation de nos projets d'équipements et de bâtiments, ainsi que l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques et, qu'à cet effet, l'État québécois, les municipalités et les MRC doivent donner l'exemple; et,
5. L'on intensifie la recherche scientifique pour comprendre les effets des changements climatiques sur les forêts du Québec.



de transmettre copie de la présente résolution à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à monsieur Benoît Charrette, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Marilyne Picard, députée de Soulanges, et à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Proposition adoptée.

10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC - RÈGLEMENT NUMÉRO URB-300.21

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB-300.21 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro URB-300 afin de modifier quelques dispositions des chapitres 2, 3, 4, 5, 11, 12 et 14, de modifier quelques grilles des usages et des normes et d'ajouter une nouvelle zone résidentielle à même la zone H-406.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro URB-300.21 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro URB-300.21 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 304-11-2019

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 304-11-2019 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier les conditions d'implantation industrielle par la création du Parc industriel régional des Cèdres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 304-11-2019 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 304-11-2019 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.



11.1.1.3 VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 437-50, 510-6 ET 515-6

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-50 a pour objet de modifier plusieurs dispositions du Règlement de zonage numéro 437;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 510-6 a pour objet de modifier le Règlement sur les usages conditionnels afin d'ajouter une zone au territoire assujéti aux dispositions de la partie IV - Commerce dans le « noyau villageois »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 515-6 a pour objet de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515 afin d'ajouter de nouvelles dispositions applicables aux secteurs patrimoniaux et créer une section applicable aux secteurs boisés à développer;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 437-50, 510-6 et 515-6 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement des Règlements numéro 437-50, 510-6 et 515-6 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE - RÈGLEMENT NUMÉRO 142-3

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 142-3 a pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 142 visant à détacher le lot numéro 2 397 461 de la zone résidentielle H-211 et à intégrer dorénavant ce lot à la zone résidentielle H-210;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 142-3 de la municipalité de Sainte-Marthe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 142-3 de la municipalité de Sainte-Marthe.

Proposition adoptée.

11.1.1.5 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENT NUMÉRO 529-18

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-18 a pour objet de modifier le Règlement numéro 529 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-18 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 19-05-22-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-18 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.6 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENTS NUMÉRO 1275-279 ET 1777

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-279 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la nouvelle zone P2-761 et d'y prévoir un zonage différé pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les PAE et le PPU Harwood (îlot Pasold);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1777 est un Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 1275-279 et 1777 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéro 1275-279 et 1777 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1 RÉOLUTION DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU - ENTENTE SECTORIELLE DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.1.2 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS - ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.2.1 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2019 ET DEMANDE DE REDDITION DE COMPTE DU PADTC 2015 : AUTORISATION



CONSIDÉRANT QU'une demande de financement de la MRC, par résolution no 18-09-26-04, a été adressée au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) afin de financer le transport collectif dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Rigaud et Saint-Zotique pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT la demande du MTQ de confirmer les dépenses réalisées lors de l'octroi d'une précédente subvention au PADTC en 2015 pour le circuit d'autobus numéro 61 desservant la ville de Rigaud pour la période allant du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire V-3078 présente le bilan financier ainsi que l'achalandage compilé par le Conseil intermunicipal de transport (CIT) La Presqu'Île pour le circuit d'autobus numéro 61 desservant la ville de Rigaud pour la période allant du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de confirmer les données figurant au formulaire V-3078 et **de transmettre** ledit formulaire au MTQ afin que se poursuive la demande de financement dans le cadre du PADTC pour le financement du transport collectif dans les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Rigaud et Saint-Zotique pour l'année 2019.

Proposition adoptée.

13. HABITATION

13.1 DÉMARRAGE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES À LA VILLE DE RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'engagement de l'entreprise Fleury Michon au projet de construction de logements abordables dans la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT la résolution no 18-10-24-22 adoptant le rapport de la mission effectuée à Pouzauges en France concernant le projet de pôle agroalimentaire de Fleury Michon dans la ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une subvention de démarrage de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un plan préliminaire est requis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action en développement social durable prévoit des sommes en effet levier pour le développement de projets en logement social et abordable;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé reçu pour le projet est de 8 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

CA 19-05-22-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'octroyer le mandat d'architecture à madame Julie Dagenais pour un montant maximal de 8 000 \$ plus taxes aux fins de réaliser les plans préliminaires servant à l'obtention de la subvention de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour le démarrage du projet de construction de logements abordables à Rigaud.

Proposition adoptée.



14. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle la tenue d'une séance extraordinaire du conseil ce mercredi 22 mai 2019 à 17 h.

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, quitte son siège à 13 h 57.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, invite les membres du comité administratif à participer au brunch des pompiers de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil qui se tiendra le dimanche 26 mai 2019.

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, rappelle la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges ce mercredi 22 mai 2019 à 19 h.

Monsieur Poirier informe également que la deuxième rencontre avec Hydro-Québec concernant la possibilité d'augmenter la capacité de leur poste situé à sa municipalité est reportée au 3 juillet 2019.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 19-05-22-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 33.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier